



Syndicat de l'enseignement  
de la Rivière-du-Nord

## Priorité d'octroi temps plein

mars: prévision de clientèle



avril: détermination des besoins et/ou surplus  
d'effectif



mai: attribution des tâches aux enseignants temps plein par les  
directions d'école  
mise à jour de la liste d'ancienneté  
création des listes nécessaires aux séances de mutations (postes et  
enseignants)



début juin: première séance de mutation



mi-juin: mise à jour de la liste de priorité temps plein



fin juin ou début juillet: après vérification auprès du BNP des postes  
réservés, deuxième séance de mutation puis première séance des  
temps plein (champs 01 et 08 à 20)



mi-août: troisième séance de mutation et deuxième séance  
des temps plein  
(champs 02 et 03)



après cette dernière séance, la Commission scolaire peut offrir les  
postes demeurant disponibles à qui elle veut. Elle doit toutefois  
respecter la liste de priorité temps plein pour les nouveaux contrats  
qui apparaissent jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre